



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

**Opération Centre 2000 - Avenant n°1 à la convention particulière avec
l'Association Centre 2000**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 28 Octobre 1996, le projet d'Actions de Dynamisation du Centre Ville, dénommé Opération Centre 2000, présenté au Comité FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat) le 19 Décembre 1996.

Pour mettre en oeuvre cette opération, une convention a été signée le 26 Mars 1997 avec le représentant de l'Etat.

Le FISAC a accordé, pour la réalisation de la 1ère tranche de l'opération Centre 2000, une subvention de fonctionnement de 581.500,00 F et une subvention d'investissement de 1.338.200,00 F, calculées respectivement sur la base d'une dépense subventionnable de 1.338.200,00 F et de 21.646.000,00 F.

Le Comité FISAC réuni le 24 juin 1998 a examiné le projet de 2ème tranche de l'opération CENTRE 2000 ainsi que le bilan financier de la 1ère tranche et Madame la Secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat a décidé d'accorder une subvention de 555 100 Frs pour les dépenses de fonctionnement dont la base subventionnable s'élève à 1.644.800 Frs et une subvention de 8.500 Frs pour des dépenses d'investissement subventionnable de 42.561 Frs auxquels il convient d'ajouter le report de subvention 1ère tranche de 1.203.700 Frs dont 1.095.000 Frs pour le parking public de l'ESPACE NIORTAIS.

La Ville de NIORT, qui est à l'initiative de ce projet, en partenariat avec les Chambres Consulaires et l'Association des Commerçants Niortais, est le Maître d'Ouvrage de l'opération. Toutefois, certaines actions sont déléguées à l'Association Centre 2000 à laquelle la Ville doit reverser la participation du FISAC ainsi que ses propres participations, les dépenses et recettes correspondantes figurant au budget de la Ville.

Un convention particulière a été signée avec l'Association CENTRE 2000 le 22 octobre 1997 pour la 1ère tranche.

Un avenant à cette convention a été établi pour le financement de la 2ème tranche.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention Financière avec l'Association Centre 2000 fixant les modalités de reversement des subventions perçues du FISAC pour la 2ème tranche ainsi que le versement de ses propres participations.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE